

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

Jusqu'à 50.000 €uros	10 % TTC du prix de vente
De 50.000 à 150.000 €uros	7% TTC du prix de vente
De 150.000 à 300.000 €uros	6% TTC du prix de vente
Au-delà de 300.000 €	5% TTC du prix de vente

En cas d'exclusivité, réduction des honoraires de 20 % sur les montants ci-dessus avec prise en charge des diagnostics

HONORAIRES de LOCATION

APPLICABLES à compter du 15 septembre 2014

Conformes à la Loi ALUR

Appartements Vides ou meublés :

Honoraires propriétaire :

1 mois de loyer charges incluses

Hors TVA (20%)

HONORAIRES LOCATAIRE : 12 € le M2

**Etat des lieux : 3 € TTC le M2 pour le locataire
comme le propriétaire**

Carte T N° 6722 PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

GARANTIE FINANCIERE QBE INSURANCE EUROPE - 110.000 euros

NON PERCEPTION DE FONDS